



Dalhousie
New Brunswick • Nouveau-Brunswick

1-111 Hall
Dalhousie, NB
E8C 1X2

Tel.: (506) 684-7600
Fax: (506) 684-7613
E-mail: reception@dalhousie.ca
Web Site: www.dalhousie.ca

Ville de Dalhousie - Directives Covid-19

Contexte et objectif

Alors que le gouvernement du Nouveau-Brunswick entre dans la phase de rétablissement du COVID-19, il est essentiel que des mesures de santé publique soient suivies pour réduire l'impact des risques de nouvelles vagues de COVID-19 sur le public et pour progresser vers une «nouvelle normalité». Certains services ouvriront plus tôt que d'autres, en fonction du niveau de risque et de l'impact négatif potentiel. Une levée progressive des restrictions, tout en surveillant de près toute résurgence, est le meilleur moyen de protéger la santé communautaire.

Pendant la phase de récupération, il est important de comprendre que ce n'est pas comme d'habitude et que les directives et les conseils décrits dans ce document resteront en place jusqu'à ce que le risque soit réellement contrôlé, ce qui peut inclure la disponibilité de traitements spécifiques contre le COVID-19 ou vaccin, en fonction de l'évolution de la situation du COVID-19.

Ce plan opérationnel a été préparé conformément aux exigences énoncées par la province du Nouveau-Brunswick. Un plan opérationnel traitera des mesures de santé publique pendant le rétablissement du COVID-19 au Nouveau-Brunswick et informera le public comment les opérations quotidiennes seront gérées pour respecter les mesures supplémentaires recommandées par les responsables de la santé. Un plan opérationnel devrait spécifiquement aborder la distance physique, le nettoyage et la désinfection, le fait de rester à la maison en cas de maladie, l'hygiène des mains, des voies respiratoires et les masques communautaires. Ce plan doit être revu, au minimum, une fois par mois. Tous les employés doivent lire et prendre connaissance du document.



Dalhousie
New Brunswick • Nouveau-Brunswick

1-111 Hall
Dalhousie, NB
E8C 1X2

Tel.: (506) 684-7600

Fax: (506) 684-7613

E-mail: reception@dalhousie.ca

Web Site: www.dalhousie.ca

Code d'usages

La santé et la sécurité des employés et des résidents sont la priorité absolue de la ville de Dalhousie. Le code d'usages suivant sera mis en œuvre dans chaque installation exploitée par la municipalité, sauf indication contraire. Une évaluation des risques a été effectuée dans chaque installation municipale.

Distanciation physique

- Le moyen le plus efficace d'empêcher la propagation du COVID-19 est de s'assurer que les employés et les clients pratiquent la distanciation physique. Cela nécessite de maintenir au moins 2 mètres de séparation entre les employés, les clients et les visiteurs.
- Une distance physique de 2 mètres doit être maintenue dans toutes les installations.
- Rassemblements de 50 personnes maximum, tout en maintenant une distance de 2 mètres.
- Des panneaux de mise en garde seront affichés dans toute installation, informant le public de la distanciation physique dans chaque installation.
- Des barrières de mise en garde seront installées dans toutes les installations.
- Les employés maintiendront une distance physique en tout temps, avec pas plus de 2 personnes dans un bureau ou zone fermée.
- Des horaires échelonnés pour les repas seront établis pour chaque établissement concerné, garantissant ainsi le maintien de la distanciation sociale.

Nettoyage et désinfection

- Tous les employés seront encouragés de nettoyer et désinfecter leurs lieux de travail respectifs au moins deux fois par jour, ou plus selon les besoins. Les surfaces communes et partagées telles que les comptoirs, les chaises, les interrupteurs d'éclairage, les éléments des toilettes publiques, les poignées de porte et les mains-courantes doivent être désignées comme des zones à être désinfectées régulièrement.
- Toute installation sera nettoyée selon un horaire quotidien, hebdomadaire ou mensuel continuera à avoir ce calendrier maintenu, un nettoyage subsidiaire étant ajouté au besoin.
- Les employés utiliseront des gants jetables pour nettoyer les surfaces.



Dalhousie
New Brunswick • Nouveau-Brunswick

1-111 Hall
Dalhousie, NB
E8C 1X2

Tel.: (506) 684-7600

Fax: (506) 684-7613

E-mail: reception@dalhousie.ca

Web Site: www.dalhousie.ca

Restez à la maison en cas de maladie

• Le cas échéant, tout employé qui a la capacité de travailler à distance sera encouragé à le faire s'il éprouve au moins deux des symptômes suivants :

- Fièvre supérieure à 38 degrés Celsius
- Tousser
- Gorge irritée
- Nez qui coule
- Mal de tête
- Début de fatigue
- Apparition de douleurs musculaires
- Diarrhée
- Diminution de l'odorat
- Diminution du sens du goût

• Tout employé développant au moins 2 de ces symptômes pendant son travail doit immédiatement en aviser son superviseur ou directeur et quitter le lieu de travail le cas échéant. Les employés sont encouragés à composer le 811 pour obtenir des instructions lorsqu'ils présentent au moins deux de ces symptômes. Si un employé arrive au travail et présente au moins deux symptômes au début de son quart de travail, il lui sera demandé de rester à la maison et de s'autosurveiller jusqu'à ce que les symptômes disparaissent.

• Si des symptômes sont ressentis par un employé qui, selon lui, ne sont pas liés au COVID-19, l'employé est encouragé d'informer son superviseur ou son gestionnaire. Par exemple, si un employé souffre d'allergies saisonnières qui entraînent des symptômes similaires décrits ci-dessus, cette information doit être communiquée à son superviseur ou gestionnaire.



Dalhousie
New Brunswick • Nouveau-Brunswick

1-111 Hall
Dalhousie, NB
E8C 1X2

Tel.: (506) 684-7600
Fax: (506) 684-7613
E-mail: reception@dalhousie.ca
Web Site: www.dalhousie.ca

Aréna Inch Arran

Procédures de retour au jeu pour les groupes d'utilisateurs

Le document suivant décrit les divers rôles et responsabilités de tous les groupes d'utilisateurs de l'Aréna Inch Arran. Les groupes d'utilisateurs doivent accepter et se conformer à ces exigences avant de réserver des locations de glace et tout au long de leur utilisation de l'installation.

1. En plus des exigences énoncées ci-dessous, tous les groupes d'utilisateurs doivent connaître et se conformer à toutes les exigences pertinentes les plus récentes décrites par la province du Nouveau-Brunswick et leur organisme de sport provincial respectif.
2. Avant de réserver du temps de glace, tous les groupes d'utilisateurs doivent soumettre une copie de leur plan opérationnel de retour au jeu à la ville de Dalhousie.
3. Le personnel de la Ville de Dalhousie doit être respecté en tout temps en ce qui concerne l'application des modalités et conditions énoncées dans ce document. Tout abus ou manque de respect envers le personnel, les bénévoles, les autres clients, etc. ne sera pas toléré.
4. Avant d'accepter de nouvelles réservations, les groupes d'utilisateurs ne doivent pas avoir des frais à payer sur leur compte. Les annulations faites au nom de l'équipe / association à la suite du COVID-19 seront considérées comme non remboursables.
5. Le non-respect de l'une des exigences énoncées dans ce document aura pour conséquence que les groupes d'utilisateurs seront invités à quitter l'installation, perdant leur prochain temps de glace et les réservations seront considérées comme non remboursables.



6. Chaque équipe ou groupe doit désigner un agent de liaison de groupe qui sera responsable de la collecte des coordonnées de tous les joueurs, spectateurs et bénévoles associés à chaque réservation du groupe pour aider à la recherche des contacts. Pour connaître les exigences spécifiques et à jour de cette commande obligatoire, veuillez vous reporter à ce qui suit:
https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/eco-bce/Promo/covid-19/information_collection-f.pdf
 - a. Les équipes ou groupes DOIVENT soumettre leur liste de recherche de contacts après chaque événement au personnel de l'aréna avant de quitter l'installation.
7. Le questionnaire de dépistage Covid-19 de la province du Nouveau-Brunswick sera affiché à toutes les entrées de l'établissement. Toute personne entrant dans l'établissement devra procéder à une auto-évaluation et se conformer aux instructions énoncées dans le questionnaire. Il incombera à l'agent de liaison du groupe de s'assurer que le questionnaire de sélection soit rempli.
<https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/h-s/pdf/ScreeningEF.pdf>
8. Pendant que vous vous trouvez dans les locaux de l'aréna Inch Arran y compris, mais sans s'y limiter: le stationnement, les vestiaires et toutes les autres zones de l'établissement, toutes les personnes doivent porter des masques communautaires.
9. Seuls (2) parents ou tuteurs seront autorisés dans le bâtiment avec chaque participant. À moins que cela ne soit jugé nécessaire, il est FORTEMENT encouragé que les frères et sœurs ne soient pas admis dans l'établissement. Tous les frères et sœurs qui doivent être dans l'établissement DOIVENT être accompagnés et sous la stricte surveillance d'un adulte en tout temps.
10. Un désinfectant pour les mains sera fourni à l'entrée de l'établissement. Tous les utilisateurs devront nettoyer leurs mains avant de se voir accorder l'accès.
11. Chaque équipe ou groupe sera responsable de la gestion de toutes ses activités ou mouvement hors glace à l'intérieur de l'installation.
12. Les groupes d'utilisateurs ne seront autorisés dans le bâtiment que 20 minutes avant leur activité ou heure de glace et doivent sortir dans les 20 minutes après leur session. Il n'y aura pas d'admission à l'avance à l'établissement. (Les portes seront verrouillées jusqu'à 20 minutes avant)



Dalhousie
New Brunswick • Nouveau-Brunswick

1-111 Hall
Dalhousie, NB
E8C 1X2

Tel.: (506) 684-7600
Fax: (506) 684-7613
E-mail: reception@dalhousie.ca
Web Site: www.dalhousie.ca

13. Si les groupes souhaitent effectuer un réchauffement avant leur réservation, cela aura lieu à l'extérieur de l'établissement. (Ex. Jogging)
14. Tous les utilisateurs (y compris les parents et le personnel d'encadrement) devront entrer et sortir de l'établissement par l'entrée et la sortie désignées (voir les diagrammes de circulation afficher dans l'aréna). La signalisation dirigera les participants dans leurs allées et venues.
15. Accès aux vestiaires. Les utilisateurs ne doivent pas retirer leurs masques communautaires avant le moment où la cloche sonne pour signaler l'autorisation de se rendre sur la glace. **Hockey mineur:** Les joueurs incapables de s'habiller seuls doivent arriver à l'aréna habillé, un parent ou un tuteur peut aider à attacher leurs patins et à mettre leur casque dans le vestiaire ou la zone de rassemblement désignée.
16. Les zones de rassemblement désignées où les utilisateurs peuvent terminer la préparation de leur temps de glace seront clairement indiquées.
17. Les zones réservées aux spectateurs seront indiquées. Les spectateurs doivent rester dans ces zones désignées.
18. Les toilettes seront limitées à 2 personnes à tout moment. Il sera de la responsabilité de chaque équipe ou groupe de s'assurer que cette limitation est respectée.
19. Les groupes d'utilisateurs devraient encourager leurs participants à apporter leur propre désinfectant pour les mains et l'utiliser avant et après avoir touché des surfaces dans l'aréna.
20. Les fontaines d'eau potable ne seront pas disponibles.
21. Les entraîneurs ou chefs de groupe concevront les pratiques et activités conformément aux lignes directrices de leur organisme provincial de sport (OPS).
22. Flânez dans les espaces communs et les corridors est interdit avant et après la location.



Dalhousie
New Brunswick · Nouveau-Brunswick

1-111 Hall
Dalhousie, NB
E8C 1X2

Tel.: (506) 684-7600
Fax: (506) 684-7613
E-mail: reception@dalhousie.ca
Web Site: www.dalhousie.ca

Instructions spéciales pour les parents ou tuteurs d'enfants du hockey mineur

Pour les équipes utilisant les vestiaires 1 ou 2, les parents ou tuteurs doivent être assis dans les sections 3, 5 et 7 uniquement.

Pour les équipes utilisant les vestiaires 3 ou 4, les parents ou tuteurs doivent être assis dans les sections 4, 6 et 8 uniquement.

Merci de votre soutien et nous vous remercions votre collaboration continue pendant que nous travaillons à un retour sécuritaire au jeu.

Remarque: Étant donné que la pandémie COVID-19 et les lignes directrices applicables en matière de santé publique évoluent constamment, ce document et les exigences qui y sont décrites peuvent être modifiés à la discrétion de la ville de Dalhousie et l'aréna Inch Arran. Les versions modifiées seront diffusées aux groupes d'utilisateurs dès qu'elles seront disponibles.
